

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

28 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNEY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 21

PROCURATIONS : 3

VOTANTS : 24

POUR : 24

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2025-32

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK) - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI

M. Jean-Luc PETIT a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention exceptionnelle JMP Pétanque

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2311-7,

Vu le budget primitif 2025 voté le 3 avril 2025,

Vu l'approbation des subventions 2025 aux associations votée lors de cette même séance,

Considérant la volonté d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association JMP pétanque pour l'organisation de ses tournois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) qui sera versée à l'association JMP pétanque

DIT que Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du Budget Général 2025

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant.

Le Maire,
Yannick PAQUE

